



# E.M.I.H.L

L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, conventionnée avec le département dans le cadre du schéma d'enseignement musical, assure depuis 1999 un travail direct avec toutes les écoles de la Communauté de Communes, et organise au long de la semaine plusieurs types de cours ouverts à tous les âges et abordant la plupart des enseignements musicaux :

→ **le cursus instrumental classique**, comprenant chaque semaine :

- \* le cours d'instrument
- \* le cours de formation musicale
- \* le cours d'ensemble au choix : chorale, orchestre, ens. instrumentaux, m .de chambre...

En fin de cycle (3 à 4 ans), les élèves accèdent aux examens départementaux de musique.

→ **le cursus libre** : Ces élèves ont un cours d'instrument collectif (souvent 3 élèves) et un cours de pratique collective obligatoire par semaine. Les élèves de ce cursus n'auront pas de cours obligatoire de Formation musicale, mais ne pourront pas accéder aux examens départementaux.

→ **les Cours Collectifs** : Formation Musicale, Orchestres, Ensemble de Guitares, Ensemble de musique traditionnelle, Fanfare, Eveil-Orientation musicale GS /CP, Chorales d'enfants et d'adultes, Ensemble musique actuelle, musique de chambre...

**La classe CHAM au collège de La Lionchère** permet d'intégrer une grande partie des enseignements dans l'emploi du temps scolaire, Bulletin d'inscription et tarifs spécifiques.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Quel que soit le type de cours choisi, **l'élève s'engage à participer aux concerts et auditions** organisées par l'école, sauf motif valable soumis par les parents.

### LES CURSUS CLASSIQUES ET ATELIERS LIBRES

Le tarif indiqué est un forfait annuel comprenant tous les enseignements suivis par l'élève.

Les élèves inscrits dans ces cursus ont une **pratique d'ensemble obligatoire** et peuvent cumuler plusieurs pratiques sans augmentation de prix.

Un élève ne peut être **admis en 2<sup>ème</sup> cycle classique que s'il suit un cours de Formation Musicale et une pratique collective**, de plus il ne pourra commencer un 2<sup>ème</sup> instrument que s'il est classé en 2<sup>ème</sup> cycle.

Les élèves parvenus en fin de 2<sup>ème</sup> cycle peuvent s'inscrire en 3<sup>ème</sup> cycle classique ou libre : cours d'instrument et Musique d' Ensemble

### LES PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Les élèves s'inscrivant uniquement en formation musicale, orchestre, chorale, 'éveil, ensemble traditionnel, ou actuel ne doivent s'acquitter que du tarif correspondant à son cours collectif.

## LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

- Instruments à cordes :** \* *violon, alto, violoncelle, guitare*
- Instruments à vent :** \* *flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette*
- Claviers :** \* *piano, grand orgue, batterie, percussions*
- Instruments traditionnels :** \* *accordéon diatonique, cornemuse*
- Cours collectifs :** \* *orchestre à cordes, orchestre à vents, musique de chambre*  
\* *chorale d'enfants, chœur d'adultes*  
\* *ensemble musique actuelle, ensemble actuel, fanfare*  
\* *éveil-orientation, formation musicale tous niveaux*

# LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : **Communauté de Communes du Haut-Lignon, Ecole de Musique,**  
13, rue des Ecoles - B.P.13 - 43190 TENCE

**impérativement avant le 1<sup>er</sup> Août 2015 pour les anciens élèves,**

**avant le 9 Septembre 2015 pour les nouveaux inscrits** et doit comporter les pièces suivantes :

- **le bulletin d'inscription** à détacher ci-contre, correctement rempli et signé (un bulletin par élève)
- **la carte d'élève ou deux photos d'identité** portant au dos les nom et prénom de l'élève.
- **une pièce justificative du domicile**: taxe d'habitation, facture EDF, ou téléphone récente
- **un chèque** libellé à l'ordre du Trésor Public, d'un montant égal à **la moitié exacte** du droit d'inscription (au centime près), le solde sera versé en février (Chèques Vacances acceptés).
- **4 enveloppes timbrées** par famille, libellées aux noms des élèves.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles, ainsi, si vous avez une incertitude, quant à votre réinscription, pour raison scolaire ou professionnelle, **il convient de vous inscrire dans les dates prévues**, elle pourra être annulée à la rentrée, tandis que **les inscriptions de dernière minute deviendront quasiment impossibles.**

## LA RENTREE

**Réunion de rentrée** : La permanence de tous les professeurs d'instrument déterminant les horaires et les lieux de cours aura lieu à **Tence, Maison du Chatiague, le mercredi 9 Septembre 2015 à 18h00.** Les cours débuteront le lundi 14 Septembre 2015.

Pour tout renseignement, le directeur assure une permanence téléphonique, à partir du 17 Août, au 06.84.08.88.12. On peut aussi le rencontrer à la Communauté de Communes sur rendez-vous.

## TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

**CURSUS INSTRUMENTAL CLASSIQUE** (les 3 cours compris):

<b>Ateliers d'initiation</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> cycle</b>
1 <sup>er</sup> Enfant : <b>270 €</b>	1 <sup>er</sup> Enfant : <b>359 €</b>	1 <sup>er</sup> Enfant : <b>368 €</b>
2 <sup>ème</sup> Enfant : <b>230 €</b>	2 <sup>ème</sup> Enfant : <b>301 €</b>	2 <sup>ème</sup> Enfant : <b>311 €</b>
3 <sup>ème</sup> Enfant : <b>210 €</b>	3 <sup>ème</sup> Enfant : <b>268 €</b>	3 <sup>ème</sup> Enfant : <b>272 €</b>
4 <sup>ème</sup> Enfant : <b>170 €</b>	4 <sup>ème</sup> Enfant : <b>219 €</b>	4 <sup>ème</sup> Enfant : <b>233 €</b>
Adulte + de 24 ans : <b>290 €</b>	Adulte + de 24 ans : <b>384 €</b>	Adulte + de 24 ans : <b>395 €</b>

**ATELIER COLLECTIF : CURSUS LIBRE** (atelier instrumental + pratique collective)

1<sup>er</sup> Enfant : **282 €**      2<sup>ème</sup> Enfant : **238 €**      3<sup>ème</sup> Enfant : **212 €**  
Adulte : **301 €**      4<sup>ème</sup> Enfant : **174 €**

### COURS COLLECTIF SEUL

Formation musicale enfants, Orchestre, Ens. Guitares, actuel, traditionnel: **110 €**  
Chorale d'Enfants seule ou Eveil/Orientation musicale : **56 €**  
Chœur d'Adultes, Formation musicale adultes, ensembles (tarif adultes) : **115 €**  
Instrument supplémentaire (possible en second cycle) **203 €**  
Batterie-Fanfare Adhésion à l'association

**Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription**

NB : Les élèves du cursus classique ou libre ont l'ensemble de leurs activités comprises dans le montant de leur tarif d'inscription.

Les élèves des communes autres que : Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mazet-St-Voy, St-Jeures, Chenereilles, Le Mas-de-Tence seront acceptés en cursus instrumental moyennant un tarif différent ;  
Enfants : atelier d'initiation : **451 €** - 1<sup>er</sup> cycle : **581 €** - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : **587 €**  
Adultes + de 24 ans : atelier d'initiation : **466 €** 1<sup>er</sup> cycle : **625 €** 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : **631 €**  
Et au **même tarif** quelle que soit la commune pour les cours collectifs :

# ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON

## DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2015-2016

Nom de l'élève (en majuscules) \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Portable(s) : \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_ l'élève est libre 0 le mercredi matin

0 dès 15h45 jours de classe

Pour les élèves mineurs

0 le vendredi après-midi

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

souhaite s'inscrire uniquement **en pratique collective** : (précisez) \_\_\_\_\_

souhaite s'inscrire en  
apprendre /le/la

--	--

instrument choisi + le cycle

(IINIT. pour les débutants  
1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> cycle pour les  
anciens inscrits : niveau instr.  
sur le bulletin d'évaluation)

**en cursus complet avec formation musicale et cours d'ensemble obligatoires**

Le cours d'instrument est de **30 mn** en 1<sup>er</sup> cycle, **40 mn** en 2<sup>ème</sup> cycle, **50 mn** en 3<sup>ème</sup> cycle et **45 mn (à 3 élèves) en atelier d'initiation** 1<sup>ère</sup> année.

Indiquer le niveau de formation musicale et la pratique collective choisie ;

Formation musicale

débutant

non débutant : précisez le niveau \_\_\_\_\_

Pratique collective

(au choix)

chorale d'enfants ( mercredi 14h/15h)

ensemble à vents (à préciser)

musique de chambre (à préciser)

chœur d'Adultes (mercredi : 20h00/22h00)

orchestre (mercredi 13h30/15h00)

ensemble de guitares (à préciser)

ensemble mus. actuelle (à préciser)

ensemble mus. traditionnelle (à préciser)

batterie-fanfare (mercredi/vendredi)

**en cursus libre (Ateliers collectifs) sans formation musicale mais avec pratique collective obligatoire, à cocher ci-dessus**

N.B.: Les élèves du Cursus Classique peuvent, à partir de la 2<sup>ème</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle(1C2), choisir de suivre à la fois plusieurs pratiques collectives, sans supplément de tarif.

## QUELS SONT VOS LIEUX DE COURS SOUHAITES

(Numérotez 1 et 2 vos lieux de cours préférés)

En fonction du nombre d'inscrits, des cours pourront être organisés dans plusieurs communes : certains instruments, chorales, formation musicale 1<sup>er</sup> cycle.

TENCE

LE CHAMBON-SUR-LIGNON

LE MAZET SAINT-VOY

SAINT-JEURES

## SIGNATURE DES PARENTS OU DE L'ELEVE MAJEUR

L'Ecole de Musique n'est pas une entreprise organisant des cours privés particuliers, mais une véritable école, dépendant des Collectivités Publiques et dont la charte pédagogique s'insère dans le schéma départemental d'enseignement musical ; en conséquence :

RAPPELONS QUE **L'INSCRIPTION A L'E.M.I.H.L. A UNE VALEUR DE CONTRAT PASSE ENTRE LA STRUCTURE ET L'ELEVE QUI S'ENGAGE A :**

- **suivre obligatoirement un Cours de Pratique collective**
- **se produire régulièrement en public**
- **fournir les efforts nécessaires à sa progression.**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, accepte de se conformer au règlement de l'Ecole de Musique Intercommunale **et s'engage à laisser participer l'élève aux différentes activités prévues dans le cadre de son inscription** (sauf excuse valable soumise au directeur) et à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Montant total des droits d'inscription (voir tarif ci-contre) : \_\_\_\_\_ Euros.

**Toute scolarité commencée  
donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription.**

Mode de paiement choisi

1 seul versement

2 versements : la moitié à l'inscription (**somme exacte au centime près**), le solde en février.

par **Chèque bancaire en Euros** à l'ordre de : Trésor Public,  
les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature :